

Image not found or type unknown



## Remboursement cautionnaire

Par **vaiseau**, le **19/07/2014** à **15:15**

Bonjour,

Ne trouvant pas vraiment réponse, je m'adresse à vous. Voilà il y a 22 ans ma soeur s'est portée caution pour moi sur un prêt bancaire; Ayant eu de grosses difficultés financières, je n'ai pu rembourser la banque et celle-ci s'est alors retournée contre ma soeur qui a du rembourser le prêt; à la perte de mon fils, divorce, soucis familiaux... ma soeur m'avait dit ne pas vouloir que je la rembourse et annuler verbalement la dette que j'avais envers elle. Aujourd'hui c'est à dire 22 ans plus tard elle me réclame le remboursement intégral soit 13400 euros, ce que je ne peux pas faire; Peut-elle m'obliger à la rembourser par voie de justice, y a t'il prescription ??, Je vous remercie de me guider ...